

Plan de diversification des revenus



ville de
Gatineau

Service des finances

Conseil municipal | 9 au 12 novembre 2015

Deux grandes orientations du Plan financier à long terme (PFLT)

#14

Procéder à l'analyse des pouvoirs de taxation des villes de Québec et de Montréal afin de diversifier les revenus.

#35

Maintenir auprès des gouvernements l'exigence de diversification des revenus municipaux afin de disposer rapidement de sources suffisantes prévisibles et croissantes dans l'avenir.



Objectifs de la présentation

Présentation des nouvelles sources de revenus (9 pistes potentielles) :

- Les travaux de l'administration sont pratiquement terminés;
 - L'avancement des dossiers doit se poursuivre essentiellement au niveau politique par des changements législatifs.
-

Trois grandes catégories :

- Dossiers priorités dans le cadre du pacte fiscal 2016-2020 (à titre informatif seulement);
 - Dossiers qui seront menés par l'UMQ dans le cadre des négociations du prochain pacte fiscal (à titre informatif seulement);
 - Dossiers menés par la Ville de Gatineau (à prioriser).
-

Adoption d'un plan de diversification de revenus.



Sources de revenus par catégorie

(pour information)

A

Dossier priorisé dans le cadre du pacte fiscal 2016-2019 (à titre informatif seulement) :

- Frais de croissance et de redevance de développement.
-

B

Dossiers qui seront menés par l'UMQ dans le cadre des négociations du prochain pacte fiscal (à titre informatif seulement) :

- Remboursement de la TVQ à 100 %;
 - Compensations tenant lieu de taxes à 100 %;
 - Transfert d'un point de la TVQ.
-



Sources de revenus par catégorie

(pour décision)

C

Dossiers menés par la Ville de Gatineau (pour décision) :

- Taxe sur les stationnements (mesure d'écofiscalité);
- Droits sur les véhicules immatriculés (mesure d'écofiscalité);
- Taxe municipale sur l'essence (mesure d'écofiscalité);
- Droits sur les mutations immobilières;
- Réflexion sur les exemptions des institutions religieuses.



Dossier priorisé dans le cadre du pacte fiscal 2016-2019

(à titre informatif)



1 Frais de croissance et de redevance de développement

Frais de croissance
en place depuis 2013
(10,19 \$/m²).

Montant accumulé
à date : 8 M\$.

Clause « Gatineau » dans
le pacte fiscal 2016-2020 :

- Éclaircir les pouvoirs actuels de la LAU pour le financement des infrastructures et équipements municipaux hors site du projet de développement;
 - Élargir les pouvoirs pour des redevances reliées aux services à la personne;
 - Changements législatifs attendus à l'automne 2016.
-

Actions et échéancier :
Participer aux discussions
législatives pour assurer
qu'elles reflètent notre
position.



Dossiers qui seront menés par l'UMQ dans le cadre des négociations du prochain pacte fiscal

(à titre informatif)



2 Remboursement de la TVQ à 100 % aux municipalités

Pacte fiscal 2007-2013 :

- La TVQ payée par la Ville sera remboursée à 100 % au terme du pacte (non-respect);
 - En 2013 = 62,8 %.
-

Pacte transitoire 2015 :

- 62,8 % passent à 50 %.
-

Pacte fiscal 2016-2019 :

- Maintien à 50 %.
-

Impact Gatineau :

De 50 % à 100 % = 11 M\$
(incluant les immobilisations).

Actions et échéancier :

Négociation par l'UMQ
du prochain pacte fiscal.



3 Compensation tenant lieux de taxes pour les immeubles parapublics

| | 1979 ⁽¹⁾ | Pacte 2000-2005 | Pacte 2007-2013 | Pacte transitoire | Pacte 2016-2019 |
|-----------------------------|---------------------|-----------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| Édifice – Fonction publique | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Santé et écoles supérieures | 80 % | 95 % | 96 % | 80 % | 84,5 % |
| École secondaire | 25 % | 65 % | 71 % | 65 % | 71,5 % |
| École primaire | 25 % | 77 % | 83 % | 65 % | 71,5 % |

Impact Gatineau

4,2 M\$ (compensations à 100 %).

Actions et échéancier

Négociation par l'UMQ du prochain pacte fiscal.

(1) Adoption de la Loi sur la fiscalité municipale

4 Transfert d'un point de TVQ

Le gouvernement du Canada baisse la TPS :

- 2006 : 7 % à 6 %;
 - 2008 : 6 % à 5 %.
-

En 2006, dépôt d'une étude par l'UMQ sur l'opportunité de transférer un demi-point de la TVQ vers les villes en utilisant l'espace fiscal laissé par le gouvernement du Canada.

Québec hausse la TVQ :

- 2011 : 7,5 % à 8,5 %;
 - 2012 : 8,5 % à 9,5 %.
-



4 Transfert d'un point de TVQ

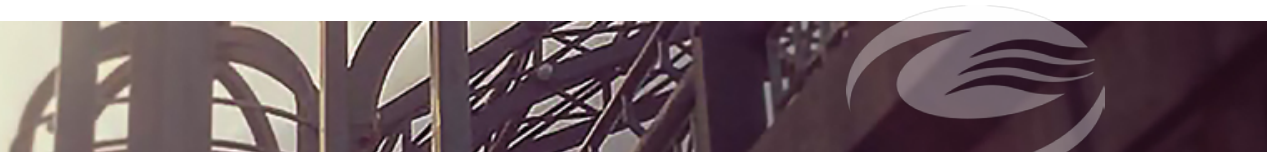
(suite)

Impact Gatineau :

Transfert de 1 %
de la TVQ à Gatineau
= 60 M\$.

Actions et échéancier :

Négociation par l'UMQ
du prochain pacte fiscal.



Dossiers menés par la Ville de Gatineau

(pour décision)



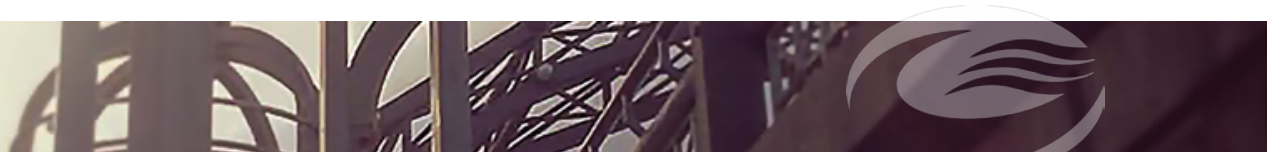
5 Taxe sur les stationnements

(mesure d'écofiscalité)

En 2010, Montréal (pouvoir exclusif) impose une taxation sur les stationnements du centre-ville pour financer le plan de transport de Montréal.

À deux reprises, la Ville de Gatineau demande une modification à la charte pour mettre en place une taxation particulière pour le financement de son Plan de déplacement durable. (CM-2012-1050 et CM-2014-952)

En 2013 et 2015, réponse du MAMOT indiquant que le sujet sera traité dans le cadre des négos du pacte fiscal.



5 Taxe sur les stationnements

(mesure d'écofiscalité) (suite)

**Impact Gatineau
de 4,5 M\$/an, selon
le scénario d'une
imposition pour
l'ensemble du
centre-ville pour
les exploitants de
stationnements et les
immeubles de bureaux.**

Actions et échéancier :
Démarche d'ici 2017
pour obtenir l'autorisation
de taxer.



6 Droits sur les véhicules immatriculés

(mesure d'écofiscalité)

En 1992, la SAAQ impose un droit de 30,00 \$ pour les véhicules dans les municipalités où il existe un transport en commun.

En 2011, Montréal (pouvoir exclusif) impose un 45,00 \$ supplémentaire.

Demandes en suspens :

- ATUQ (2012) : 30,00 \$ à 40,00 \$ et une indexation annuelle;
 - UMQ (2012) : 30,00 \$ à 35,00 \$;
 - La Société de transport de Montréal (STM) dépose un mémoire à la commission Godbout pour une série de mesures dont une indexation des droits.
-



6 Droits sur les véhicules immatriculés

(mesure d'écofiscalité) (suite)

Gatineau mai 2012 (CP20120504-HC4) :

- Mandat au cabinet du maire d'entamer des discussions avec les autorités compétentes et d'obtenir un consensus avec la CREO pour passer de 30,00 \$ à 40,00 \$ et indexation annuelle.
-

Impact Gatineau :
1,5 M\$/an pour chaque hausse de 10 \$.

Actions et échéancier :
Démarche d'ici 2017 pour que Québec augmente la contribution des automobilistes.



7 Taxe municipale sur l'essence

(mesure d'écofiscalité)

Pouvoir accordé pour financer le transport collectif :

- Montréal (AMT) : 0,03 \$/litre;
 - Québec : pas prévalué;
 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine : 0,01 \$/litre.
-

Demandes en suspens :

- Association du transport en commun urbain de Québec (ATUQ) pour l'ensemble des grandes villes desservies par le transport en commun;
 - UMQ pour toutes les municipalités du Québec;
 - Montréal désire passer de 0,03 \$ à 0,08 \$/litre.
-

Gatineau, juin 2012 :

- Lettre acheminée par le cabinet du maire au ministère des Finances pour obtenir 1,5 ¢/litre;
 - Pas de réponse officielle.
-



7 Taxe municipale sur l'essence

(mesure d'écofiscalité) (suite)

Impact Gatineau :
2,4 M\$ à 2,8 M\$
par 1,0 ¢/litre.

Actions et échéancier :
En 2016, analyser les
impacts de l'instauration
de la taxe, puis prendre
position sur la pertinence
de le redemander.



8 Droits sur les mutations immobilières

En 2008,
nouveau pouvoir
exclusif à Montréal.

| Tranches d'évaluation | Taux Toutes les villes | Taux Montréal |
|---------------------------|---------------------------|------------------|
| 0 \$ à 50 000 \$ | 0,5 % | 0,5 % |
| 50 001 \$ à 250 000 \$ | 1,0 % | 1,0 % |
| 250 001 \$ à 500 000 \$ | 1,5 % | 1,5 % |
| 500 001 \$ à 1 000 000 \$ | 1,5 % | 2,0 % |
| 1 000 001 \$ et plus | 1,5 % | 2,5 % |



8 Droits sur les mutations immobilières

(suite)

Demandes en suspens :

- UMQ : Étendre les pouvoirs de Montréal;
 - FQM : Indexation des taux et des paliers d'imposition.
-

Impact Gatineau :

1,0 M\$/an.

Actions et échéancier :

Démarche d'ici 2017 pour obtenir l'autorisation d'augmenter les droits.



9 Réflexion sur les exemptions des institutions religieuses

En 1979, adoption de la Loi sur la fiscalité municipale :

- Demande de l'UMQ en commission parlementaire d'enlever l'exemption pour les institutions religieuses et les fabriques, et de conserver uniquement les lieux de culte.
 - Maintien de l'exemption pour les institutions religieuses.
-

En 2015, la « ligue des contribuables » doute de la pertinence d'une telle faveur envers les lieux de culte.



9 Réflexion sur les exemptions des institutions religieuses

(suite)

Impact Gatineau :

2,5 M\$ (100 % des exemptions).

Actions et échéancier :

Procéder à l'analyse
de la pertinence
des exemptions et prendre
position d'ici 2017.



Recommandation

Le conseil accepte que la Ville de Gatineau mène des actions dans les dossiers suivants (catégorie C) :

- Taxe sur les stationnements;
 - Droits sur les véhicules immatriculés;
 - Taxe municipale sur l'essence;
 - Droits sur les mutations immobilières;
 - Réflexion sur les exemptions des institutions religieuses.
-



Plan de diversification des revenus



ville de
Gatineau

Service des finances

Conseil municipal | 9 au 12 novembre 2015